

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF143

présenté par
Mme Berger, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 17

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre Ier du titre VI :

« Mesures de protection des particuliers et de soutien à l'inclusion bancaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence adaptant l'intitulé du chapitre aux articles additionnels adoptés en première lecture.